



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hémochromatose

Question écrite n° 100947

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions de prise en charge de l'hémochromatose. Cette maladie génétique est potentiellement grave lorsqu'elle n'est pas détectée à un stade précoce. Actuellement toutefois, elle ne fait pas partie des affections de longue durée ouvrant droit à une prise en charge à 100 %, ce que déplorent les patients atteints de cette maladie. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait connaître les perspectives d'évolution dans la prise en charge de l'hémochromatose.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100947

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1713

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)